

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 29 MARS 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-64

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du règlement d'emprunt 570-2021 Réfection de la rue St-Cyrille
5. Modification des annexes du règlement 547-2019, concernant la tarification des services
6. Modification de résolution 2021-59 Dérogation mineure sur le lot 3307537
7. Questions du public
8. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

2021-65

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 570-2021 RÉFECTION DE LA RUE ST-CYRILLE :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement d'emprunt 570-2021, décrétant une dépense et un emprunt de 2 146 188 \$ pour la réfection de la rue St-Cyrille sur une distance de 1 350 mètres.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-66

MODIFICATION DES ANNEXES DU
RÈGLEMENT 547-2019, CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure les nouveaux tarifs de services des chalets privés de la Chute à l'Ours, ainsi que les frais d'administration des formateurs en loisirs;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'annexe 8 (Loisirs et culture) du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soit modifiée et remplacée audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-67

MODIFICATION DE RÉSOLUTION 2021-59
DÉROGATION MINEURE SUR LE LOT 3307537 :

CONSIDÉRANT qu'une recommandation du CCU aurait dû se retrouver dans la résolution 2021-59;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que la résolution 2021-59 soit modifiée comme suit:

Que le quatrième paragraphe soit modifié par l'ajout suivant, à la fin de la phrase: "... en préservant la véloroute et en poursuivant la plantation d'arbres entre celle-ci et la véloroute, tel que demandé à la Ville de Saint-Félicien."

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC :

Étant donné la tenue de l'assemblée en huis clos, il n'y a pas de question.

2021-68

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 08.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière